

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FONTPEDROUSE

ARRETE PERMANENT

N° 15 12 2022

Portant sens interdit sur la rue de St Thomas dans le sens Fontpédrouse St Thomas

Madame le Maire de FONTPEDROUSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-1

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R. 411-25

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, cinquième partie, signalisation d'indication

Considérant que la structure de la rue de St Thomas (Ex : Ex CD 28) ne permet pas le croisement de deux véhicules en période de grande fréquentation sans difficultés et risques pour les usagers.

ARRETE

Article 1 : La circulation de tout véhicule est interdite dans le sens Fontpédrouse St Thomas entre le carrefour RN 116 et le carrefour de la rue de l'Eglise.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de police et de secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, cinquième partie, signalisation d'indication) sera mise en place par les Services Techniques municipaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation, seront applicables du **01 avril au 31 octobre 2023** et seront reconductibles chaque année.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

Article 5 : Le Maire, le Commandant du groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture et le Directeur Général des services départementaux seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Fontpédrouse le 15 décembre 2022,

Le Maire,

CALVET Chantal



Commandant de groupement de gendarmerie de FONT ROMEU

Le Maire de FONTPEDROUSE

Direction Equipement et Agriculture Subdivision de FONT ROMEU